

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du mercredi 25 mai 2011

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : Mmes et MM. BARGIARELLI, BERGER, BOUR, CASSERT, DAIZE, DURAND, FERSSIWI, FONT, LORIEROUX, MEMAIN, MUNIER, PASSET, RANCE, ROY, SCHAFTLEIN, WOHREL

**POUVOIRS** : Mme DELAGE qui a donné procuration à Mme DAIZE  
Mme PERRIN qui a donné procuration à Mme LORIEROUX

**ABSENTS EXCUSES** : ./.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. FERSSIWI

---

### ORDRE DU JOUR :

1. Réalisation d'un emprunt
2. Demande de subvention pour la digitalisation des fonds de plan cadastral
3. Programme triennal voirie et dépendances 2009/2010/2011 : parking salle municipale de l'Ancien Lavoir
4. Travaux d'entretien de rivières de la Haute Yvette pour l'année 2011
5. Plantations le long de la RD 24 : demande de subvention au Parc naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse
6. Aménagement paysager du « triangle » de la Vallée : demande de subvention au Parc naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse
7. Aménagement paysager devant la salle municipale de l'Ancien Lavoir : demande de subvention au Parc naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse
8. Imputation de dépenses en investissement.

Questions diverses

---

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité,

**ADOpte**, sans observation, le compte-rendu de la réunion précédente du 13 avril 2011.

**PREND ACTE**, sans observation, des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- s'agissant de la passation de marchés selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics :
  - Décision n°2011-05 du 05.05.2011 de passer un marché de fourniture de décorations de Noël avec l'entreprise DECOLUM Technic Industries sise à URY (77), pour un montant de 2 003,30 € T.T.C.
  - Décision n°2011-06 du 05.05.2011 de passer avec la SARL J.C.R. sise à Fontenay-le-Fleury (78) un marché de travaux pour la fourniture et la pose de robinets thermostatiques dans les bâtiments communaux (Centre Pelouse, bâtiment Harpignies et mairie) pour un montant de 3 669,03 € H.T., soit 4 388,18 € TTC.

- Décision n°2011-07 du 12.05.2011 de passer avec la S.A.R.L. SEYA Informatique sise à Chaville (92) un marché de fourniture de matériel informatique pour le secrétariat de la mairie pour un montant de 1 572,33 € H.T., soit 1 880,51 € TTC.
- Décision n°2011-09 de passer avec l'entreprise QUALICONSULT Sécurité, Agence de St Quentin en Yvelines, sise à Guyancourt (78) un marché de service pour une mission de coordination sécurité santé dans le cadre de l'opération « travaux d'amélioration de la station d'épuration » pour un montant de 1 872,00 € H.T., soit 2 238,91 € TTC.

- s'agissant de la passation de contrats d'assurance et de l'acceptation des indemnités y afférentes :
  - Décision n°2011-08 du 19.05.2011 d'accepter de recevoir de la société d'Assurances GROUPAMA la somme de 2 442,83 € au titre d'indemnisation pour le lampadaire situé sur le parking des Peintres Paysagistes accidenté le 09.09.2010.

## **1. Réalisation d'un emprunt.**

M. Passet, Maire adjoint délégué aux finances, informe l'Assemblée que 3 établissements bancaires ont été consultés pour la réalisation d'un emprunt communal pour financer l'acquisition de l'immeuble situé rue de la Poste à Cernay-la-Ville conformément à la délibération du 28.02.2011. Il précise que les taux proposés à ce jour sont intéressants et qu'il est préférable d'anticiper la réalisation de cet emprunt.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la nécessité de recourir à l'emprunt pour l'acquisition de la propriété immobilière cadastrée B579 et B583 située rue de la Poste à Cernay-la-Ville,

Vu les propositions transmises par les établissements bancaires sollicités,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

### **DECIDE :**

Article 1 : M. le Maire est invité à réaliser auprès de la Banque Populaire Val de France, un emprunt de la somme de 300 000,00 € (trois cents mille euros), destiné à financer l'acquisition de la propriété immobilière cadastrée B579 et B583 aux conditions suivantes :

Taux fixe non révisable : 3.94 %

Echéances : trimestrielles

Durée totale du prêt : 15 ans

Pas de frais de dossier

Article 2 : les crédits nécessaires au remboursement de cet emprunt seront prévus au budget 2011 et suivants.

Article 3 : M. le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt et tous documents relatifs à l'objet de la présente délibération.

## **2. Demande de subvention pour la digitalisation des fonds de plan cadastral.**

M. BOUR, Maire Adjoint délégué à l'urbanisme, expose à l'Assemblée que, dans le cadre de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols, il est nécessaire de réaliser la digitalisation des fonds de plan cadastral pour permettre au bureau d'études qui sera choisi ultérieurement de travailler dans de bonnes conditions. Il propose à l'Assemblée de délibérer pour solliciter du Conseil Général des Yvelines une subvention pour la réalisation de cette opération.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu la délibération du 28.02.2011 décidant la prescription d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la nécessité de réaliser les travaux de digitalisation des fonds de plan cadastral pour mener à bien cette opération,

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**DECIDE** d'engager les travaux de digitalisation des fonds de plan cadastral de la commune,

**SOLLICITE** du Conseil Général des Yvelines une subvention au taux maximum pour la réalisation de ce projet,

**S'ENGAGE** à financer la part restante à la charge de la commune,

**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires à cette opération en section d'investissement du budget primitif 2011 et suivants,

**AUTORISE** M. le Maire à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

### **3. Programme triennal voirie et dépendances 2009/2010/2011 : parking salle municipale de l'Ancien Lavoir.**

M. CASSERT, vice-président de la commission travaux, propose à l'Assemblée de solliciter une subvention dans le cadre du programme triennal voirie et dépendances 2011 pour les opérations suivantes :

- Réfection du parking de la salle municipale de l'Ancien Lavoir pour un montant de 10 000,05 € H.T.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après échanges de vues et délibérations,  
Par 17 voix « pour » et une abstention,

**DECIDE** de solliciter du Conseil Général des Yvelines une subvention au titre du programme départemental 2009/2010/2011 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie pour les opérations suivantes

- Réfection du parking de la salle municipale de l'Ancien Lavoir.

La subvention s'élèvera à 7 000,00 € H.T, soit 70 % du montant des travaux subventionnables de 10 000,05 € H.T.

**S'ENGAGE** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voies communales d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant sur les fiches d'identification annexées à la présente délibération et conformes à l'objet du programme,

**S'ENGAGE** à financer la part de travaux restant à sa charge.

**AUTORISE** M. le Maire à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

### **4. Travaux d'entretien des rivières de la Haute Yvette pour l'année 2011.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse poursuit sa mission d'entretien et de gestion des rivières, conformément aux exigences de sa charge.

Le Parc réalise une surveillance permanente et entreprend les travaux d'entretien nécessaires pour pérenniser les investissements réalisés le long des rivières, pour assurer un écoulement satisfaisant des flux, le maintien d'un bon étiage, et la préservation de la qualité écologique des milieux aquatiques.

En 2007, le Parc a élaboré le « plan de gestion pour l'entretien des rivières du bassin versant de l'Yvette amont – programme 2007-2011 », programme qui a fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général (article L211-7 du Code de

l'Environnement), d'une enquête publique (décret 93-1182 et loi 83-630), et d'une autorisation du ministre de l'environnement.

Afin de permettre au PNR de poursuivre, à l'avenir, comme il le fait depuis plus de 18 ans, la réalisation des travaux d'entretien de rivières en matière de maîtrise d'ouvrage directe (et non sous mandat de maîtrise d'ouvrage), il convient de l'autoriser à recourir pour ces travaux sur le territoire de la commune à l'article L211-7 du Code de l'Environnement.

Vu la charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse en matière d'entretien des rivières (page 25),

Vu le Plan de gestion pour l'entretien des rivières du bassin versant de l'Yvette amont – programme 2007-2011,

Vu l'autorisation en date du 05 août 2008 du ministre d'Etat de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, autorisant la réalisation des travaux prévus au plan de gestion 2007-2011,

Vu le courrier du 04/04/2011 concernant la participation à l'entretien des rivières pour l'année 2011,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

A l'unanimité,

**AUTORISE** le PNR à réaliser sur le territoire communal les travaux d'entretien de rivières selon les modalités définies à l'article L211-7 du Code de l'Environnement,

**INSCRIT** en dépenses la contribution de la commune à l'entretien des rivières pour un montant de 0 €.

## **5. Plantations le long de la RD 24 : demande de subvention au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.**

Mme DAIZE, Vice-Présidente de la commission cadre de vie, présente à l'Assemblée le projet de plantations le long de la RD 24 (devant la nouvelle copropriété «la résidence de la Haute Vallée ») établi par Mme Renard, paysagiste au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Elle précise qu'il y aura une partie minérale (pavés) sur les parties les moins larges de la bande à aménager. Les habitants de la copropriété sont favorables à ce projet qui inciteraient les automobilistes à ralentir et qui sécuriseraient les piétons.

Le coût estimatif des travaux est de 4 687.40 € H.T. Ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 70 % par le Parc au titre des entrées de bourg.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après échanges de vues et délibérations,

A l'unanimité,

**DECIDE** de réaliser les travaux de plantations d'une haie le long de la RD 24,

**SOLLICITE** une subvention au taux maximum du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

**S'ENGAGE** à réaliser l'opération sous maîtrise d'ouvrage communale et à recourir à l'assistance technique du Parc,

**S'ENGAGE** à inscrire les sommes correspondantes en section d'investissement au budget communal, exercice 2011 et suivants.

**AUTORISE** M. le Maire à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

## **6. Aménagement paysager du « triangle » de la Vallée: demande de subvention au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.**

Mme DAIZE présente à l'Assemblée le projet d'aménagement paysager du « triangle » de la Vallée établi par Mme Renard, paysagiste au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Le coût estimatif des travaux est de 12 584,00 € H.T. Ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 70 % par le Parc au titre des entrées de bourg et à hauteur de 100 % pour la borne fontaine.

Le « triangle » étant la propriété de la famille de Luynes, il sera au préalable envisagé d'acheter cette parcelle avant tous travaux d'aménagement. En effet, pour l'instant, la commune a simplement l'accord d'entretenir cette parcelle.

Par ailleurs, M. le Maire informe l'Assemblée que le Parc naturel régional a pour projet de requalifier le carrefour dans le cadre de l'aménagement des Vaux de Cernay. Dans un premier temps, une taille des arbres et un nettoyage devraient suffire. Un courrier sera envoyé au propriétaire en ce sens.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet d'aménagement paysager du « triangle » de la Vallée,

Considérant que la commune n'est pas propriétaire du terrain et que le Parc naturel régional a un projet d'ensemble de requalification du carrefour au niveau de ce « triangle »,

Après échanges de vues et délibérations,

Par 16 « voix » contre et 2 absentions

**DECIDE** de ne pas réaliser le projet d'aménagement paysager du « triangle » de la Vallée.

## **7. Aménagement paysager devant la salle municipale de l'Ancien Lavoir : demande de subvention au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.**

Mme DAIZE présente à l'Assemblée le projet d'aménagement paysager devant la salle municipale de l'Ancien Lavoir établi par Mme Renard, paysagiste au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Elle précise que les riverains ont été consultés et qu'ils sont favorables à ces travaux, sous réserve que les arbres fruitiers plantés leur masquent la vue de la salle municipale. Une déclaration préalable de travaux sera demandée pour la pose de la palissade le long du mur des propriétés privées.

Le coût estimatif des travaux est de 4 687,40 € H.T. Ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 70 % par le Parc au titre de la création de pré-vergers, alignement d'arbres.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après échanges de vues et délibérations,

A l'unanimité,

**DECIDE** de réaliser les travaux de plantations d'une haie le long de la RD 24,

**SOLLICITE** une subvention au taux maximum du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

**S'ENGAGE** à réaliser l'opération sous maîtrise d'ouvrage communale et à recourir à l'assistance technique du Parc,

**S'ENGAGE** à inscrire les sommes correspondantes en section d'investissement au budget communal, exercice 2011 et suivants.

**AUTORISE** M. le Maire à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

## **8. Imputation de dépenses en investissement.**

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant l'achat par la commune de 3 ordinateurs pour le secrétariat de la mairie et de panneaux électoraux,

Considérant que le prix unitaire des articles n'excédant pas 500 € TTC, ceux-ci relèvent, selon la nomenclature comptable, des dépenses de fonctionnement,

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**DECIDE**, d'imputer en investissement les dépenses suivantes :

SEYA INFORMATIQUE SALR	3 ordinateurs	1 402,91 € TTC
ALTRAD DIFFUSION	12 panneaux électoraux	932,88 € TTC

Questions diverses :

### R. BOUR

- Contrat rural : rendez-vous avec l'architecte en charge de l'élaboration et du chiffrage de l'avant-projet sommaire le 31.05.2011 à 11h00. M. Bour rappelle que l'APS porte sur le pôle historique de la commune, à savoir l'aménagement des jardins du presbytère (avec la création d'un parking), la restauration de la façade sud de l'Eglise et de la toiture côté nord, la rénovation de la partie ERP (établissement recevant du public) du presbytère.

### M. LORIEROUX

- Scolaire : pot de départ à la retraite de Mme Mérad, directrice de l'école maternelle prévu le 24.06.11 à 18h au centre Pelouse. Les enseignants pour la rentrée scolaire 2011 ont été nommés. Fête des écoles le 25.06.11.
- Communication : le guide pratique sera distribué en septembre.
- Jeunes : pas de demande de boum. Collecte alimentaire au profit du Secours Populaire organisée le 21.05.11 par le Conseil Municipal Jeunes. Pas de réclamation par rapport à l'occupation du local « jeunes » par le relais postal.

### D. FONT

- Manifestations : inauguration de la source du Petit Moulin le 28.05.11 à 11h00. Vide-greniers organisé par le CCAS le 29.05.11.

### R. MEMAIN

- Fête des voisins : l'association des parents d'élèves organise dans le parc Pelouse le 27.05.11 un pique-nique pour la fête des voisins. La mairie offre l'apéritif.

### B. BERGER

- Sports : début du tournoi de tennis. Grand succès pour le Montrail et les Foulées Cernaysiennes.

### S. FERSSIWI

- Projet groupe scolaire : aucun économiste n'a répondu à la consultation relative à l'étude budgétaire en vue de la réhabilitation du groupe scolaire. M. Ferssiwi va les appeler pour connaître le motif de cet échec.
- Sécurité : transmission des informations par M. Bour début mai pour assurer la continuité de la commission de sécurité.

### S. BARGIARELLI

- Demande dans quel délai le conseil municipal doit se prononcer sur l'intercommunalité. M. le Maire indique que le Conseil doit donner son avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale dans les 3 mois. Il se fera préciser la date butoir lors de la réunion prévue en Sous-Préfecture de Rambouillet le 30.05.2011.

### C. RANCE

- Associations : spectacles de fin d'année du théâtre les 22 et 29.05.11. Audition des élèves de l'école de musique le 24.06.11. Assemblée Générale Extraordinaire du Foyer Rural le 17.06.11 (6 personnes se sont manifestées suite à l'appel aux bénévoles lancé dans les Brèves).
- Syndicat des Eaux : certaines factures de novembre ont été sous-estimées par la Lyonnaise (erreur suite au passage à la facturation semestrielle). Un courrier expliquant le rattrapage sera joint à la prochaine facture et des facilités de paiement accordées sur demande des abonnés concernés.

G. PASSET

- Sivom de la Région de Chevreuse : inauguration de l'Espace Forme de la piscine de Chevreuse le 25.06.11.

**Prochain Conseil Municipal : le 17.06.2011 à 21h00.**